

MISE EN PLACE DU CONTRAT

- 1 Le candidat transmet à l'employeur le « pack entreprise ».
- 2 L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
- 3 L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
- 4 Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet le CERFA pré-rempli avec les éléments à sa disposition pour complétude et modification.
- 5 Dès réception du CERFA complété par l'entreprise, le CFA transmet la convention de formation à signer électroniquement.
- 6 A réception de la convention signée, le CFA transmet le CERFA définitif à signer électroniquement.
- 7 Si l'entreprise donne mandat au CFA, ces documents seront transmis directement à l'OPCO.

Dans le cas contraire, *au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer* le contrat d'apprentissage CERFA signé accompagné de la convention de formation signée avec le CFA à son *opérateur de compétences (OPCO) pour valider sa prise en charge financière.*

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents.

DEMARCHES DE LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** auprès de l'URSSAF dans un délai de 8 jours **avant** la date d'embauche. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
- ⓘ **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise (Référentiel France Compétences).

A titre indicatif, pour l'année universitaire 2024/2025, notre coût de formation de niveau Licence (BUT et licence professionnelle) est de 8 200,00 € annuel. Dans le cadre du développement de partenariats de l'IUT de Tarbes dans la nouvelle Université de technologie de Tarbes, il a été décidé que les conventions de formation seraient établies au montant pris en charge par l'OPCO. Ainsi, il ne sera pas facturé de reste à charge à l'entreprise.

REMUNERATION DE L'APPRENTI

L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat ²	Salaire minimum en % du SMIC (OU SMC ¹)		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
2 ^{ème} année BUT Licence professionnelle	51%	61%*	100%*
3 ^{ème} année BUT	67%	78%*	100%*

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (en entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

¹ ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

² [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#)

① Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à : alice.falieres@iut-tarbes.fr Copie à : alternance.iut-tarbes@uttop.fr

Fermeture de l'Université de technologie de Tarbes du vendredi 19 juillet midi au lundi 19 août 2024 matin

Merci de compléter ce document de manière numérique et non manuscrite

L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :

E-mail perso : Tél. (portable) :

Si vous êtes concernés par l'une des situations suivantes, merci de cocher la case :

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse du lieu d'exécution du contrat :

CP : VILLE :

Activité de l'entreprise :

SIRET du lieu d'exécution du contrat :

Code NAF : Effectif du site : Code IDCC obligatoire :

OPCO régional (Opérateur de Compétences) :

Contacts :

Nom - Prénom du Responsable des Ressources Humaines :

E-mail : Tél. :

Nom – Prénom du contact administratif pour la mise en place du contrat (si différent) :

E-mail : Tél. :

La signature de la convention et du contrat se fera électroniquement. Il est nécessaire d'avoir l'email et le numéro de téléphone portable du signataire.

Nom – Prénom du signataire du contrat :

E-mail (qui réceptionnera le CERFA et le signera électroniquement) :

Portable :

Nom – Prénom du signataire de la convention (si différent) :

E-mail (qui réceptionnera la convention et la signera électroniquement) :

Portable :

Le nom du signataire est celui qui apparaîtra sur le contrat d'alternance.

L'adresse email peut-être celle du signataire OU celle de la personne ayant la délégation de signature.

Attention : Le message que le signataire recevra sur cette adresse email et qui contiendra le lien vers le contrat d'alternance, ne pourra pas être transféré à une tierce personne.

NOM et Prénom de l'apprenti :

LA FORMATION

Code du diplôme : 250 334 53

Dates de la formation : Du 23/09/2024 au 02/07/2025

Fiche RNCP : 29980

Durée de la formation : 450 h

LE CONTRAT

Type de contrat : CDD CDI

Date début contrat : Date fin contrat :

Le contrat doit obligatoirement se terminer au plus tôt le 02/07/2025 et au plus tard le 29/08/2025

Nom et prénom du maître d'apprentissage :

Fonction :

E-mail : Tél. :

LA REMUNERATION *Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 (JO du 31.3.20)*

La rémunération des apprentis en Licence Professionnelle correspond à une deuxième année de contrat.

Si l'apprenti change de tranche d'âge durant son contrat, le taux de rémunération change le 1er jour du mois suivant sa date anniversaire.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Licence Pro	51%	61%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent que les montants minimums légaux. Si la convention collective de l'entreprise prévoit une rémunération plus favorable, celle-ci doit s'appliquer.

Il appartient à l'employeur de rédiger le contrat d'apprentissage. Le CERFA apprentissage sera transmis pré-rempli avec les éléments à sa disposition par le CFA à la personne en charge de la mise en place du contrat pour complétude et modification avant signature.

LE MANDAT DE GESTION

Le mandat de gestion permet à l'employeur de donner mandat au CFA pour transmettre en ligne le contrat d'apprentissage et les pièces nécessaires directement à l'OPCO.

La mention du mandat de gestion doit obligatoirement être précisée dans la convention de formation.

JE DONNE MANDAT AU CFA (sans contrepartie financière) et je m'engage à lui fournir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat.

JE REFUSE DE MANDATER LE CFA. Il en est alors de ma responsabilité d'accomplir toutes les formalités nécessaires aux opérations prévues à l'article L. 6224-1 du code du travail et demeure seul responsable de l'accomplissement de ces opérations. Je m'engage à déposer auprès de mon OPCO le contrat d'apprentissage signé par toutes les parties, accompagné de la convention de formation signée et conclue avec le CFA.

NOM et Prénom de l'apprenti :

MISSIONS CONFIEES A L'APPRENTI – Vous pouvez joindre une fiche de poste ou compléter ci-dessous.

Intitulé emploi occupé par l'apprenti :

Descriptif des missions :

A : Le :

Signature et Cachet de l'entreprise

CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Alice FALIERES	alice.falieres@iut-tarbes.fr	05 62 44 42 46
Contact contrat d'apprentissage : Cindy MAZET	alternance.iut-tarbes@uttop.fr	05 62 44 42 19

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION IUT – MISSIONS VALIDEES PAR LA RESPONSABLE

Signature Responsable LP COGESHT

Code du diplôme : 250 334 53

Fiche RNCP : 29980

Dates de la formation : Du 23/09/2024 au 02/07/2025

Durée : 450 heures

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
36	2-sept.-24	au	6-sept.-24			DEBUT DU CONTRAT
37	9-sept.-24	au	13-sept.-24			
38	16-sept.-24	au	20-sept.-24			
39	23-sept.-24	au	27-sept.-24		1	Rentrée Universitaire
40	30-sept.-24	au	4-oct.-24		2	
41	7-oct.-24	au	11-oct.-24		3	
42	14-oct.-24	au	18-oct.-24		4	
43	21-oct.-24	au	25-oct.-24			
44	28-oct.-24	au	1-nov.-24			
45	4-nov.-24	au	8-nov.-24			
46	11-nov.-24	au	15-nov.-24			
47	18-nov.-24	au	22-nov.-24			
48	25-nov.-24	au	29-nov.-24			
49	2-déc.-24	au	6-déc.-24			
50	9-déc.-24	au	13-déc.-24			
51	16-déc.-24	au	20-déc.-24			
52	23-déc.-24	au	27-déc.-24			
1	30-déc.-24	au	3-janv.-25			
2	6-janv.-25	au	10-janv.-25		5	
3	13-janv.-25	au	17-janv.-25		6	
4	20-janv.-25	au	24-janv.-25		7	
5	27-janv.-25	au	31-janv.-25		8	
6	3-févr.-25	au	7-févr.-25		9	
7	10-févr.-25	au	14-févr.-25			
8	17-févr.-25	au	21-févr.-25			
9	24-févr.-25	au	28-févr.-25			
10	3-mars-25	au	7-mars-25			
11	10-mars-25	au	14-mars-25		10	
12	17-mars-25	au	21-mars-25		11	
13	24-mars-25	au	28-mars-25		12	
14	31-mars-25	au	4-avr.-25		13	
15	7-avr.-25	au	11-avr.-25		14	
16	14-avr.-25	au	18-avr.-25			
17	21-avr.-25	au	25-avr.-25			
18	28-avr.-25	au	2-mai-25			
19	5-mai-25	au	9-mai-25			
20	12-mai-25	au	16-mai-25			
21	19-mai-25	au	23-mai-25			
22	26-mai-25	au	30-mai-25			
23	2-juin-25	au	6-juin-25			
24	9-juin-25	au	13-juin-25			
25	16-juin-25	au	20-juin-25			
26	23-juin-25	au	27-juin-25			
27	30-juin-25	au	4-juil.-25			Soutenances : 30 juin - 1 et 2 juillet FIN DE CONTRAT MIN
28	7-juil.-25	au	11-juil.-25			
29	14-juil.-25	au	18-juil.-25			
30	21-juil.-25	au	25-juil.-25			
31	28-juil.-25	au	1-août-25			
32	4-août-25	au	8-août-25			
33	11-août-25	au	15-août-25			
34	18-août-25	au	22-août-25			
35	25-août-25	au	29-août-25			FIN DU CONTRAT MAX

Programme de formation - Licence Professionnelle COGESHT – en alternance

Mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

Parcours Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)
Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Exercer dans diverses structures d'accueil, telles que l'hôtellerie, les centres de vacances, les centres de remise forme, les offices de tourisme, aux postes de Front office Manager, assistant(e) chef de réception, responsable relations clients, conseiller de séjour, chargé(e) de promotion et de communication.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 29980- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/29980>)

Compétences visées :

Commercialisation d'une structure touristique durable

- Appréhender et comprendre les divers acteurs, publics et privés, du secteur touristique, ainsi que la typologie des hébergements.
- Identifier les enjeux et défis du secteur, notamment en termes d'innovation et d'uberisation.
- Appréhender et intégrer les mutations du comportement du consommateur, tant national qu'international, pour concevoir des stratégies commerciales adaptées.
- Commercialiser une structure touristique en se concentrant sur le client, en utilisant des outils de négociation et de fidélisation.
- Communiquer efficacement en plusieurs langues (français, anglais, espagnol, italien, allemand, etc.).

Distribution d'une structure touristique durable

- Organiser la distribution du produit touristique en intégrant les nouvelles pratiques digitales du consommateur.
- Concevoir et exploiter les outils du web et des réseaux sociaux dans la politique commerciale.
- Utiliser les outils numériques de référence et appliquer les règles de sécurité informatique pour la gestion de l'information, la collaboration en interne et en externe.

Exploitation d'une structure touristique durable

- Exploiter les principes du yield management, en mobilisant les politiques de tarification et les leviers d'optimisation.
- Gérer un établissement touristique afin d'optimiser sa rentabilité et sa durabilité, en prenant en compte les défis tels que le changement climatique (labels et normes).
- Améliorer les processus ou modes opératoires concernant la qualité, la sûreté, la sécurité et l'accessibilité.
- Manager et motiver les équipes, établir des contrats de droit privé avec les clients, les fournisseurs et les partenaires.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources pour documenter un sujet et synthétiser ces données.
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Travailler en équipe ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

Lieu de formation :

- Département TC - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation :

- De Septembre N à Juillet N+1
- 450 h de formation théorique
- Formation en alternance

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Alice FALIERES

Email : alice.falieres@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences en français et en anglais. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, ressources électroniques, plateforme moodle, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

Contenu de la formation (formation.cogesht.fr)

Libellé	ECTS	Volume horaire
SEMESTRE 5	30	386
UE0 : Remise à niveau	0	26
0.1 : Outils Informatique	0	8
0.2 : Enjeux et défis d'un tourisme durable	0	18
UE1 : Commercialisation la structure touristique durable	12	132
1.1 Marketing des services	3	24
1.2 Développer de nouveaux produits	2	18
1.3 Outils de la relation client	2	20
1.4 Commercialiser en langue anglaise	2	25
1.5 Commercialiser en langue espagnole/italienne/allemande	2	25
1.6 Développement d'un tourisme durable	1	20
UE2 : Distribution de la structure touristique durable	10	120
2.1 Distribution multicanaux des prestations touristiques	2	20
2.2 Commercialisation MICE	2	25
2.3 Gestion des réseaux sociaux	2	30
2.4 Optimisation l'occupation marchande	2	15
2.5 Production et gestion de séjours touristiques	2	30
UE3 : Exploitation de la structure touristique durable	8	108
4.1 Management des hommes et des équipes	3	28
4.2 Labels et normes environnementales	1	20
4.3 Gestion de la Qualité dans les services	1	15
4.4 Gestion des obligations des ERP	1	15
4.5 Gestion centre de profits	1	20
4.6 Droit privé dont e-commerce	1	10
SEMESTRE 6	30	64
UE4 : Réalisation d'un projet professionnel	5	40
5.1 Création d'entreprise durable	3	25
5.2 Techniques de recherche d'emploi	2	15
UE5 : Mise en œuvre d'un projet	10	24
6.1 Méthodologie de conduite de projet		24
6.2 Mise en œuvre et opérationnalisation du projet		
UE6 : Pratique professionnelle	15	